

# Le Patriote

ST-PIERRAIS

25 Centimes le numéro.

JOURNAL DU SAMEDI

25 Centimes le numéro

|                    |                      |           |
|--------------------|----------------------|-----------|
| <b>ABONNEMENTS</b> | Saint-Pierre, Un an. | 12 fr. 00 |
|                    | Six mois             | 6 00      |
|                    | Outre-mer, Un an.    | 15 00     |
|                    | Six mois.            | 8 00      |

*ADMINISTRATION*  
Rue GERVAIS, en face le Lavoir Public.

*INSERTIONS:*  
Annonces, la ligne \_\_\_\_\_ 0 fr 30  
Réclames, — 1 00

## LE DÉPART DES DISCIPLINAIRES.

Tel est le titre d'un article paru dans la « Feuille Officielle » du 25 septembre dernier.

Qu'un pauvre petit journal, comme le « Patriote », critique les fonctionnaires et les membres des corps élus, dont la vie publique appartient à tout le monde, rien de plus logique. C'est le rôle de tout journal dont les colonnes sont ouvertes à toute personne critiquée et c'est pour assurer ce rôle qu'a été faite la loi de 1881 sur la Presse.

Mais ce qui n'est plus logique c'est qu'un journal *Officiel*, rédigé et imprimé avec l'argent des contribuables et où la plume du public n'est pas admise, critique les actes des représentants de ces mêmes contribuables.

On croira peut être que pareil chose n'a existé !

Ne croyez cependant pas, amis lecteurs, que nous brodons ici une histoire de fantaisie. Prenez l'*Officiel* du 25 septembre et vous y trouverez, page 236, « *Départ des disciplinaires* », un passage qui se traduit bien clairement par ceci : « en n'accéptant pas la charge d'une dépense annuelle de 22,000 francs (au minimum) pour le maintien à Saint-Pierre d'une moyenne de 40 disciplinaires, le Conseil général a méconnu les intérêts de la colonie. »

Nous qui ne sommes pas suspect d'enthousiasme pour la majorité du conseil général, nous ne pouvons cependant nous empêcher de reconnaître que son vote relatif aux disciplinaires a été ce qu'il devait être pour des gens soucieux des intérêts qui leur sont confiés. Que n'a-t-elle toujours voté de même ?

Si l'auteur du « *Départ des disciplinaires* » s'en fut tenu à sa critique contre le conseil général nous nous serions contenté de hausser les épaules, car nous croyons

avoir affaire à un profane en la matière; mais il lui a fallu mieux.

Ouvrez les oreilles, habitants de Saint-Pierre, et voyez ces perles de haute convenance : 1<sup>o</sup> « Le départ des disciplinaires qui s'est effectué samedi matin, à 7 heures n'a pas été l'occasion d'une manifestation spontanée à laquelle on aurait pu s'attendre de la part de la population.....

2<sup>o</sup> « *Lui au moins*, cet excellent Terre-Neuve, regrettait les disciplinaires. »

Voilà qui est clair, précis et qui n'est en rien déparé par cet *au moins* que nous avons souligné.

Du même coup, tous tant que nous sommes et de par la haute supériorité, de M. le Chroniqueur de la Feuille Officielle, nous voilà classés au rang des disciplinaires et au dessous d'un chien de Terre-Neuve !!!

Nous nous demandons comment se classera ce chroniqueur.

Si spirituel et si facileux que l'on soit, il n'est pas permis d'en prendre tant à son aise avec une population honnête et laborieuse qui, si elle respecte ceux qui vivent d'elle, demande en retour à en être respectée.

Se croit-on ici à Diego-Suarez, au milieu d'habitants à l'uniforme gris, ceinture rouge et guêtres blanches, pour leur faire reproche de n'être pas allés faire fête et donner l'accolade à des car-arades partant pour l'exil ? Pourquoi pas un banquet fraternel, conseils général, municipal et de commerce en tête, où, en sablant le champagne et après que chacun y fût allé de son couplet, ces honnêtes disciplinaires, la fleur de la chevalerie française, eussent entonné leur *chœur avec musique et paroles de circonstance*?... La population Saint-Pierraise n'a donc pas fait la manifestation attendue. Seul, le Terre-Neuve aurait manifesté.

Nous aurait-on induit en erreur en nous assurant que, en plus du Terre-Neuve, se trouvaient, au départ des zigs, de pudiques dames du... demi-quart de monde qui, suffoquantes de sanglots, n'ont pu crier leurs adieux à leurs amis, mais ont manifesté de l'ombrelle et du mouchoir?

Le Terre-Neuve n'aurait donc pas été seul?...

Puissent les regrets du chroniqueur de l'*Officiel* en être adoucis d'autant !

Il n'y a pas 2 mois la population de Saint-Pierre descendait sur les cales et place du gouvernement. Elle manifestait, non pour un départ, mais pour une arrivée de laquelle elle attendait beaucoup. Manifestation calme et digne comme il convient à une démocratie qui se respecte et qui connaît sa force, manifestation au cours de laquelle le seul cri entendu a été celui de « Vive la République. »

Saint-Pierre recevait son nouveau gouverneur; il l'a reçu comme un Messie apportant la délivrance et il avait d'autant plus sujet de pousser son cri d'allégresse que ce Messie lui était annoncé comme un homme laborieux, intégrer, ennemi des flatteurs, énergique, voulant être *Lui* et non le jouet de compères agissant dans la coulisse à l'encontre des intérêts de la colonie.

Et c'est à une manifestation semblable que l'on s'attendait pour saluer le départ de militaires ayant subi des condamnations pour délits de droits commun !

Alors M. le Gouverneur et MM. les disciplinaires, si chers au Chroniqueur de l'*Officiel*, sont mis au même rang, ont droit aux mêmes honneurs et aux mêmes sympathies ?

Décidément, pour qui nous prend-on ?

Vous êtes spirituel, Monsieur le Chroniqueur et vous aimez à déverser le trop plein de votre esprit sur les pauvres diables qui, vous redoutant comme le feu, n'osent même protester. Vous enhardissant de vos succès, vous avez cru pouvoir aller plus loin en vous adressant cette fois à la population entière. Si spirituel que



vous soyiez, vous êtes encore plus maladrois et votre coup n'atteindra pas la cible que vous aviez visée.

Si naïfs que nous soyions à St-Pierre, nous trouvons votre piège grossier et nous n'y tomberons pas. Nous savons à qui appartient la paternité de l'article que nous considérons comme injurieux pour nous tous, et nous ne la porterons pas sur un nom que, jusqu'à preuve du contraire, nous tenons pour digne de notre respect et de notre affection.

Les Saint-Pierrais sont bel et bien égaux des disciplinaires et les inférieurs d'un chien de Terre-Neuve. Ça été dit par un être d'essence supérieure, le plus distingué et le plus spirituel des chroniqueurs qu'ait jamais eu la Feuille Officielle.

Si ce Chroniqueur a autant de dignité que de distinction et d'esprit, il ne peut continuer à vivre au milieu d'une population d'aussi basse condition que la nôtre. S'il est simple particulier, il peut s'embarquer sur un des nombreux bateaux en partance pour la Bretagne. S'il est fonctionnaire et celui que nous croyons qui l'empêche de prendre un congé . . . . définitif. Et si enfin il craint de nuire à la Patrie en laissant son poste en d'autres mains, M. le Gouverneur fera bien de l'emballer d'office La Colonie n'y perdra rien et le prestige de M. Feillet y gagnera beaucoup.

Peut-être le jour de ce départ y aura-t-il manifestation, mais alors elle ne sera pas spontanée et elle n'aura sûrement aucun point de ressemblance avec celle du 6 août dernier,

## CHOSES ET AUTRES

Nos bons domestiques :

-- Comment, Baptiste, je vous envoie chercher le médecin, et cet un vétérinaire que vous m'amenez?

— Monsieur se plaignait d'avoir une fièvre de cheval !

Classe de mathématiques et philosophie.

Le professeur fait une démonstration sur le tableau:

Un tel, vous avez les yeux en l'air, vous ne suivez pas.

Pardon, monsieur, je pense, donc je suis.

Propriétaire-Gérant, A. Lemoine

## ANNONCES JUDICIAIRES LÉGALES

Etude de M<sup>e</sup> PÉPIN, agréé près les tribunaux sis à Saint-Pierre, rue Bisson.

## A VENDRE

### PAR LICITATION

#### SUR BAISSE DE MISES A PRIX.

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Salomon, notaire de la colonie, le mercredi 21 octobre 1891.

#### DÉSIGNATION.

##### Lot unique.

Une maison, terrain et dépendances sis à Saint-Pierre à l'angle des rues de l'Hôpital et de la Boulangerie, tenant du nord à Ozon, du sud à la rue de l'Hôpital, de l'est à un sentier et à l'ouest à la rue de la Boulangerie.

Cet immeuble dépend tant de la succession de M. Louis-François Bataille, décédé à Saint-Pierre, le 29 novembre 1850, que de la communauté ayant existé entre ce dernier et la dame Thérèse-Victoire Allain son épouse, décédée à l'île aux Chiens, le 8 novembre 1890, laissant comme donataire de l'universalité de ses biens M. Jacques Lamusse, son second mari.

La vente a été ordonnée par jugement du tribunal civil des îles Saint-Pierre et Miquelon, en date du 24 août 1891, sur les poursuites de M. Jacques Lamusse, négociant, demeurant et domicilié à l'île aux Chiens, commune de Saint-Pierre, demandeur ayant pour agréé M<sup>e</sup> Pépin.

Contre 1<sup>o</sup> M. Auguste Bataille, marin-pêcheur, demeurant à Genêts (Manche);

2<sup>o</sup> M. Alexandre Bataille, marin-pêcheur, demeurant et domicilié à Genêts (Manche);

3<sup>o</sup> M. Adolphe-Aimé Bataille, marin-pêcheur, demeurant et domicilié au même lieu;

4<sup>o</sup> Madame Marie Bataille, ménagère, épouse assistée et autorisée de M. Hippolyte Arondel, marin-pêcheur, demeurant ensemble à Genêts (Manche);

5<sup>o</sup> M. Louis Lesrel, matelot des douanes, demeurant au Havre;

6<sup>o</sup> Mademoiselle Ange Lesrel, fille de confiance, demeurant et domiciliée à

Avranches (Manche), tous défendeurs ayant pour agréé M<sup>e</sup> E. Salomon.

La mise à prix fixée tout d'abord à la somme de quatre mille francs, a été réduite par jugement du même tribunal, en date du vingt-huit septembre 1891 à celle de trois mille francs,

ci. . . . . 3000 francs

La vente aura lieu en l'étude et par le Ministère de M<sup>e</sup> E. Salomon, notaire de la colonie, commis à cet effet, le mercredi 21 octobre 1891 aux clauses et conditions du cahier des charges déposé en son étude

Pour tous renseignements s'adresser à M<sup>e</sup> Eugène Salomon, notaire et à M<sup>e</sup> Pierre Pépin, agréé.

Saint-Pierre le 1<sup>er</sup> octobre 1891.

L'agréé poursuivant,

Pierre PEPIN.

## ANNONCES

## L'ÉDUCATION ANGLAISE

CAMBRIDGE HOUSE.

HALIFAX N. S.

M. H.-M. BRADFORD M. A. (associé du collège de Saint-Jean, à Cambridge) à l'honneur d'informer les habitants de Saint-Pierre qu'il peut recevoir à Cambridge House un certain nombre d'élèves désireux d'apprendre la langue anglaise dans les meilleures conditions.

L'année scolaire a commencé le 4 septembre courant et M. Bradford serait heureux qu'on lui fit sans retard des propositions pour que les élèves arrivent à Halifax le plus rapidement possible.

Tous les professeurs de Cambridge House sont anglais. C'est dire que les facilités les plus grandes sont offertes aux élèves et qu'on y apprend en très peu de temps la langue.

# COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE.

## LIGNE DE NEW-YORK AU HAVRE.

TARIF SPÉCIAL des passages sur billets délivrés par l'Agence de Saint-Pierre.

| SERVICÉ D'HIVÉR par les paquebots                                                             | PREMIÈRE CLASSE                     |                      |                      |                                     |                      |                      | 2 <sup>me</sup><br>classe<br>—<br>Prix du<br>passage | 3 <sup>me</sup><br>classe<br>—<br>Prix du<br>passage |  |  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|----------------------|----------------------|-------------------------------------|----------------------|----------------------|------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|--|--|
|                                                                                               | Cabines extérieures<br>occupées par |                      |                      | Cabines intérieures<br>occupées par |                      |                      |                                                      |                                                      |  |  |
|                                                                                               | 1 passag.<br>dollars                | 2 passag.<br>dollars | 3 passag.<br>dollars | 1 passag.<br>dollars                | 2 passag.<br>dollars | 3 passag.<br>dollars |                                                      |                                                      |  |  |
| LA CHAMPAGNE, LA BRETAGNE, LA BOURGOGNE, } prix du<br>LA GASCOGNE et LA NORMANDIE. } passage. | 155                                 | 96.50                | 77                   | »                                   | 77                   | »                    | 58                                                   | 24                                                   |  |  |
| Service jusqu'au 7 Novembre par le } prix de la cabine<br>paquebot neuf LA TOURAINE.          | 233.50                              | 272                  | 348                  | 155                                 | 193                  | 290                  | 58                                                   | 26                                                   |  |  |

N. B. Cabines de famille et cabines de luxe à des prix particuliers.

Billets aller et retour, avec réduction de 10 p. 0/0, valables pendant un an, par les paquebots autres que LA TOURAINE.  
Billets de chemin de fer par train spécial du Havre à Paris.

THÉODORE CLÉMENT, agent.

VIENT DE PARAITRE (Édition de 1891)

## DICTIONNAIRE DES COMMUNES

DE LA FRANCE, DE LA CORSE, DE L'ALGÉRIE, DE LA TUNISIE ET DES COLONIES.

Un fort volume de 800 pages, imprimés sur 2 colonnes, reliure anglaise

PRIX. . . . . 25 FRANCS.

Cet ouvrage, rédigé sur un plan entièrement nouveau, contient tous les documents réglementant le service des postes, des télégraphes, des téléphones et des chemins de fer.

Il indique les noms de toutes les communes, ainsi que ceux des bureaux de poste et de télégraphe qui les desservent, les distances légales et le chiffre de la population.

On y a ajouté toutes les gares ouvertes au service des colis postaux, avec mention lorsque ces derniers sont livrables en gare ou à domicile.

On y trouvera aussi tous les renseignements nécessaires sur le SERVICE DES RÉCOUVREMENTS, soit en France, soit dans les pays étrangers.

Cet ouvrage est indispensable au commerce, à l'industrie et aux administrations.

## PRIME A NOS ABONNÉS

Par suite d'un arrangement avec l'éditeur, nous sommes à même de fournir cet ouvrage à nos abonnés en les faisant énéglier d'une remise exceptionnelle de .... p. 100. Nous adresser dans ce cas, un mandat-poste de ... fr.

# A VENDRE

Une magnifique PENDULE à régulateur

Prix modéré.

S'adresser au bureau du Journal.

# ANNUAIRE

## DE LA PRESSE COLONIALE

Par HENRI MAGER

1 Vol, grand in-16, élégamment cartonné : 2 fr, 50

BERGER-LEVRAULT ET C<sup>ie</sup>, Editeurs

Paris, — 5, rue des Beaux-Arts. — Paris.

*L'Annuaire de la Presse Coloniale*, que viennent d'édition M. Berger-Levrault, est une de ces manifestations coloniales que, sous une forme toujours nouvelle et toujours originale, crée, presque chaque année, l'initiative si puissante de M. Henri Mager.

A la suite des événements survenus au Tonkin, de 1883 à 1886, au moment où venait de s'élever une si formidable opposition contre la politique coloniale, ou un certain découragement atteignait les partisans de l'expansion coloniale, M. Henri Mager groupait autour de lui des hommes, tels que Paul Bert, tels que M. Harmand, Félix Faure, de Lanessan, Le Myre de Vilers, ainsi que l'amiral Aube et le général Faidherbe; avec leur concours, il lançait son *Atlas Colonial* pour faire connaître les Colonies françaises, leurs ressources, leur valeur, leur avenir, et en appeler à l'opinion publique mieux éclairée.

Après avoir montré les Colonies, M. Henri Mager songea à présenter les Colonies, et à opposer leur expérience et leurs vœux aux inconséquences de l'Administration coloniale: en 1889, il provoqua, dans toutes les Colonies, la rédaction des Cahiers de doléances, et il les publia sous le titre de *Cahiers Coloniaux de 1889*.

Maintenant, ce sont les Journaux et les Journalistes coloniaux que M. Henri Mager se propose de présenter pour affirmer la vitalité de la Presse Coloniale. Son *Annuaire de la Presse Coloniale* contient des pages bien curieuses sur les Journaux des Colonies françaises et sur ceux des Anciennes Colonies; il ne se contente pas d'ailleurs de retracer l'historique des Journaux qui se publient ac-

quellement dans les Colonies, il rappelle le programme de tous ceux qui ont été créés depuis le siècle dernier.

MAISON  
CHARLES E. GROOK,  
SYDNEY

ALBERT DAUPHIN,

Représentant à SAINT-PIERRE

A l'honneur d'informer le public qu'il peut, sur commande, faire venir promptement tous les articles ci-dessous désinés. Il donnera tous renseignements et toute information à toutes conditions.

Il tient à la disposition du public des spécimens en tous genres,

Savoir :

OUVRAGES EN MARBRE

pour

PIERRES TOMBALES

de toutes sortes et de toutes dimensions, avec inscriptions en lettres dorées ou autres couleurs.

DESSUS de TABLES et TABLETTES  
PLAQUES,

de toutes qualités et de toutes grandeurs.

GRANIT ROUGE ET GRIS

PIERRES DE TAILLES etc. ; etc. ;

Grilles en fer et en fonte pour entourages.

PRIX TRÈS MODÉRÉS.

# A LOUER

Une maison située rue du feu rouge comprenant :

4 appartements au rez-de-chaussée

4 au premier avec grenier  
cour et jardin.

S'adresser au bureau du journal.

# AVIS.

On demande un apprenti à l'imprimerie «du Patriote».

## A VENDRE OU A LOUER

MAISON avec jardin, sise rue Colbert.

S'adresser à M. E. Houduce.

IMPRIMERIE ET RELIURE  
ALBERT LEMOINE

Affiches — Factures — Bons à souches — etc., etc

Saint-Pierre. — Imp. A Lemoine